

519

S. J. ~~266-77~~  
133-26

— 4 —

COMMISSION chargée de l'examen du projet  
de loi, ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS,  
portant approbation d'un arrangement signé  
le 20 janvier 1905 entre la France et l'Italie et  
relatif aux transferts de dépôts entre les  
Caisses d'épargne ordinaires des deux pays.  
(N° 285, année 1906.)

(Nommée le 21 juin 1906.)

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : César DUVAL.  
2<sup>e</sup> — VAGNAT. *Rapporteur*  
3<sup>e</sup> — Victor LOURTIES.  
4<sup>e</sup> — GENET. *Secrétaire*  
5<sup>e</sup> — Victor LEYDET.  
6<sup>e</sup> — GOURJU.  
7<sup>e</sup> — CORDELET. *Président*  
8<sup>e</sup> — TILLAYE.  
9<sup>e</sup> — GASSIER.



A

Séance du 27 Juin 1806.

Président M. Cordelier

Secrétaire M. Genet

La commission chargée de l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant approbation d'un arrangement signé le 20 Janvier 1806 entre la France et l'Italie et relatif aux transferts de dépôts entre les Caisse d'Espagne ordinaires de deux pays se déclare à l'unanimité les membres présents favorable à l'arrangement et charge M. Vagnat de rapporter

Le Secrétaire



Le Président

